

Consultation du public sur le projet de plan de mobilité

La Communauté de communes Cœur de Savoie a décidé d'élaborer son plan de mobilité pour réaffirmer ses ambitions et définir sa stratégie en matière de développement de la mobilité durable. Ce plan se structure autour de quatre grands objectifs, répondant aux enjeux spécifiques du territoire.

La démarche s'appuie sur un diagnostic territorial mené en concertation avec les communes, les partenaires institutionnels et les différents acteurs du territoire (associations, entreprises, habitants). Des ateliers de travail se sont tenus par secteur géographique ; des entretiens ont eu lieu avec différents partenaires et des enquêtes ont été réalisées auprès des habitants et des salariés d'entreprises du territoire. A la suite de ces étapes, des orientations stratégiques ont ainsi pu être définies et validées en Comité de pilotage puis au Comité des maires. La stratégie retenue est volontairement spatialisée et différenciée en fonction des secteurs pour tenir compte des spécificités de chaque zone. Cette stratégie s'est attachée à traiter les zones non couvertes par des services de mobilité, pour un équilibre d'accès aux mobilités alternatives, quel que soit son lieu de vie.

Une consultation du public sur le projet est organisée, afin d'informer la population et de recueillir les avis des habitants sur ce projet. Elle se déroule du lundi 5 février au lundi 4 mars 2024 inclus.

Modalités de la participation du public

Les documents relatifs au projet présenté sont disponibles sur le site Internet www.coeurdesavoie.fr. Le dossier de participation du public comprend :

- Le projet de plan de mobilité simplifié
- Une note de présentation précisant le contexte et les objectifs du projet
- Les avis recueillis des communes de Cœur de Savoie, des organismes dont l'objet est défini par l'article L1214-36-1 du code des transports
- La délibération du conseil communautaire arrêtant le projet de plan de mobilité simplifié

L'ensemble de ces documents est également consultable sur place, au siège de la Communauté de communes, Place Albert Serraz à Montmélian.

Il est possible de déposer des avis ou de poser des questions sur le site www.coeurdesavoie.fr ou à l'aide du registre de recueil des avis présent au siège de la Communauté de communes Place Albert Serraz à Montmélian, aux horaires d'ouvertures suivants : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30.